

CONVENTION DE MINI – STAGE

Entre :

<p>EPLEFPA Terres et Paysages Sud Deux-Sèvres Lycée Jacques Bujault</p> <p>route de la roche 79500 Melle</p> <p>Représenté par son Directeur Benoît DIELTIENS</p>	<p>(établissement d'origine du candidat)</p> <p>-----</p> <p>-----</p> <p>Représenté par : (Nom et fonction)</p> <p>-----</p> <p>-----</p>
---	--

Art. 1 : La présente convention de mini-stage est établie entre les deux établissements cités ci-dessus dans le cadre de la préparation des élèves à l'orientation, à destination de l'élève dénommée dans l'article 3.

Art. 2 : L'accueil et l'information donnée au stagiaire sont fonction de l'orientation choisie.

Filière CGEA (cocher les cases choisies)

- 8h-12h (Travaux pratiques) Repas Offert 13h30-14h30 (Visite de l'établissement)

Je vous informe qu'il y a 4 places par ½ journée et qu'il faut classer de 1 à 13 les dates ci-dessous (1 étant celle que vous aimeriez et 13 celle qui vous arrange le moins). Nous reviendrons vers vous pour confirmer la date possible.

Date en Janvier 2023	Classement des vœux	Date en Février 2023	Classement des vœux
Mercredi 4 Janvier 2023		Mercredi 1 Février 2023	
Mercredi 11 Janvier 2023			
Mercredi 25 Janvier 2023			

Date en Mars 2023	Classement des vœux	Date en Avril et Mai 2023	Classement des vœux
Mercredi 1 Mars 2023		Mercredi 26 Avril 2023	
Mercredi 8 Mars 2023		Mercredi 24 Mai 2023	
Mercredi 15 Mars 2023			
Mercredi 29 Mars 2023			

Art 3 : La présente convention concerne l'élève (nom – prénom) : _____

Nom et adresse du responsable légal : _____

Téléphone : _____ Email : _____

Art. 4 : Durant le stage, le stagiaire reste sous la responsabilité du chef d'établissement d'origine. Il doit respecter les règles en vigueur dans l'établissement d'accueil, notamment en matière de sécurité, de mesures sanitaires en lien avec la COVID 19, d'horaires, de discipline et de respect des biens et des personnes.

Merci de bien vouloir prévoir une tenue de travail adaptée et des chaussures de sécurité ou bottes de sécurité propres ou à défaut une paire de bottes propres.

En cas de problème, le lycée Jacques Bujault se réserve la possibilité de remettre sans délai le stagiaire à l'établissement d'origine ou à son responsable légal.

Convention établie en 1 exemplaire original le _____.

Le/Les responsable légaux de l'élève	Pour information, la.le stagiaire
Le chef d'établissement d'origine	Le directeur de l'EPLEFPA Benoît DIELTIENS

Inscription validée à réception de la présente convention signée par la famille et l'établissement d'origine